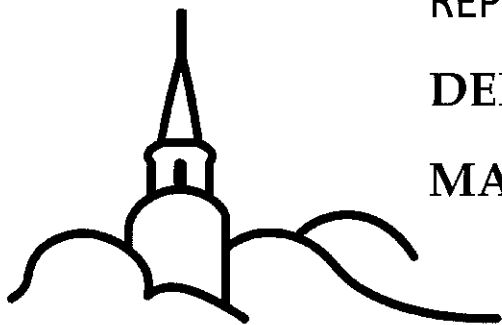




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

MAIRIE D'ARLEBOSC

PROCES-VERBAL

Conseil municipal

Vendredi 5 JUIN 2026 à 19H30

Convocation adressée par monsieur le Maire, GAY Michel, le 28 mai 2026.

Était présents : GAY Michel , COSTET Raphaël , MELOUKI Danièle, ANDRE Michel, BACHELET Florian, WALTER Armelle, ROBLEDA Eloïse , GAGNAIRE Myriam, GAUTHIER Nicolas

Était absents : GUIRONNET Manon, REGAL Claude

Pouvoirs :

M REGAL Claude a donné pouvoir à M GAY Michel

Mme GUIRONNET Manon a donné pouvoir à ROBLEDA Eloise.

Le quorum est atteint.

19h30 - Début de séance

Mme GAGNAIRE Myriam est nommée **Secrétaire de la séance**

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du Procès-Verbal du 27 avril 2026
- Élections du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.
- Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- Reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière.
- Convention « sensibilisation aux pratiques musicales » pour l'année scolaire 2026-2027 à l'École Privée d'Arlebosc
- Étude de demandes de subvention
- Désignation des membres de la CLECT à Arche Agglo

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 avril 2026

Monsieur GAY demande à l'assemblée si tous les membres du conseil ont pu prendre connaissance du Procès-verbal du 27 avril 2026 joint à la convocation. Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques. Le procès-verbal du Conseil municipal du 27 avril 2026 est approuvé.

Vote :

En exercice : 11

Présents : 9

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Élection du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le maire présente le mode de scrutin des élections sénatoriales qui se tiendront le 27 septembre 2026. Il est donc important de se rendre disponible ce jour-là pour aller voter à Privas.

Il explique que toutes les communes d'Ardèche doivent se réunir pour voter ce 5 juin 2026 et que les résultats devront être portés demain en sous-préfecture avant 11 h, ainsi que la délibération et autres pièces annexes.

Il précise qu'un déroulé de séance et qu'un procès-verbal préformaté a été transmis aux communes ainsi que des consignes claires de la Préfecture qu'il convient de suivre.

La commune d'Arlebosc ayant moins de 1000 habitants doivent être élus 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Monsieur Miche GAY propose sa candidature en tant que délégué titulaire.

Monsieur GAUTHIER Nicolas propose également sa candidature.

Il est procédé au vote.

Élection du délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

M.GAY Michel obtient: 10 voix

M GAUTHIER Nicolas obtient : 1 voix

M.GAY Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M André Michel: 11 voix

MME MELOUKI Danielle: 11 voix

M COSTET Raphaël: 11 voix

M André Michel, MME MELOUKI Danielle, M COSTET Raphaël ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Monsieur le maire explique aux conseillers qu'il souhaiterait pouvoir, en cas de nécessité, prendre des décisions rapides en vue de l'emploi de fonctionnaires territoriaux.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Vote :

En exercice : 11

Présents : 9

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le maire expose ensuite pouvoir avoir la possibilité en cas d'opportunité ou de nécessité de recruter et d'employer des agents contractuels sur des emplois non permanents pour pouvoir faire face à un accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité.

Sur le rapport du maire et considérant que les besoins des services peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une période de 18 mois), (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une période de 12 mois),

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

DÉCIDE

d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

Vote :

En exercice : 11

Présents : 9

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière

Monsieur le Maire, expose que la commune a engagé, il y a maintenant plus de 1 an, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal d'Arlebosc. A ce jour et à l'issue de longues procédures très encadrées, il est temps de délibérer sur la reprise des concessions à l'état d'abandon.

Monsieur COSTET Raphael précise que ce long travail suit des règles précises et permet de n'avoir pas à agrandir le cimetière et de pouvoir proposer ces tombes à nouveau. Il explique que le temps laissé dans ce type de procédure permet aux familles de se faire connaître.

Il précise aussi que le travail se fait en toute dignité par des spécialistes et que les ossements sont répertoriés et mis dans l'espace commun dédié.

- Vu les Procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site, les 23 juillet 2024 et 08 avril 2026,

Le conseil ayant délibéré, après avoir entendu le rapport de M. Le Maire, décide :

De prononcer la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon figurant sur la liste en annexe jointe.

D'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions.

Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.

Les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.

Vote :

En exercice : 11

Présents : 9

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Convention « sensibilisation aux pratiques musicales » pour l'année scolaire 2026-2027 à l'École Privée d'ARLEBOSC

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur le Directeur de l'École Privée d'ARLEBOSC qui sollicite des interventions afin de sensibiliser les élèves aux pratiques musicales.

Il donne lecture de la grille tarifaire.

Pour l'année scolaire 2026-2027, pour 15 séances, le forfait unique est de 660 €, le forfait spécifique est de 330 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention « sensibilisation aux pratiques musicales » pour l'année scolaire 2026-2027 pour l'École Privée d'ARLEBOSC avec Arche Agglo.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Vote :

En exercice : 11

Présents : 9

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Demandes de subventions

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'Association « les Amis du Château de Chazotte » qui sollicite une aide de 100 € sur l'année 2026 dans le cadre d'organisation d'évènements.

L'association « les Amis du Château de Chazotte » fait depuis quelques années des demandes de subventions auprès du Département et la commune aide et participe par le prêt de matériel (chaises ou autres). Cependant cette année le Département conditionne l'attribution de la subvention au soutien financier de la commune.

L'assemblée est très partagée.

S'ensuit un temps de discussions et d'échanges avant de passer au vote.

Vote :

En exercice : 11

Présents : 9

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire fait part ensuite à l'assemblée de la demande de l'association « l'Eux Fauries » qui sollicite une aide de 200 € dans le cadre d'un projet d'exposition astrophotographique sur le Doux.

Monsieur GAUTHIER Nicolas explique le principe du projet. Une exposition itinéraire dans les communes partenaires avec, entre autres, deux clichés des communes participantes. Clichés qui seront ensuite laissés aux communes. Monsieur GAUTHIER Nicolas fait circuler son téléphone afin de montrer aux conseillers les clichés de vues d'autres communes déjà réalisés par ce photographe.

Monsieur le maire dit que la commune a déjà acheté des clichés photographiques notamment ceux qui sont toujours exposés sur les murs du village et que c'est une façon de valoriser le patrimoine communal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 200 € à l'Association l'Eux Fauries lorsque l'exposition astrophotographique sur le Doux aura eu lieu.

Vote :

En exercice : 11

Présents : 9

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Membres de la CLECT à Arche Agglo

Monsieur le maire explique ensuite à l'assemblée ce qu'est la commission CLECT. Monsieur COSTET en regard de ses notes dit que les membres de cette commission ont été élus lors du tout premier conseil. Monsieur le maire explique que cette commission est née suite à la suppression de ce qu'autrefois on appelait « la taxe professionnelle ».

Pour traduire sur le plan budgétaire l'extension de compétences et la réduction ou l'élargissement de la Communauté d'Agglomération, il y a lieu de procéder à la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Code Général des Impôts fixe les modalités de création de la CLECT. Elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu la délibération n° 2026-299 du Conseil d'Agglomération de ARCHE Agglo du 20 mai 2026 fixant à 41 le nombre de membres à raison de 1 titulaire et 1 suppléant affecté par commune ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DESIGNER M.GAY Michel Représentant titulaire et M.COSTET Raphael représentant suppléant affecté pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.

Vote :

En exercice : 11

Présents : 9

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses et informations

Sont ensuite abordés plusieurs points, librement discutés.

Notamment une **présentation succincte des journées du patrimoine 2026**,
le besoin d'un **prochain rendez-vous pour la commission culture**,
la journée d'information d'**ARCHE AGGLO du 27 juin 2026** ouverte aux élus qui le souhaitent,
les étapes et l'avancée de la **réalisation du bulletin municipal**,

L'assemblée s'est informée et a échangé autour de chacun de ces sujets.

La séance est levée à 22H00

Signature du Maire
Monsieur GAY Michel



Signature du secrétaire de séance
Madame GAGNAIRE Myriam

